



DECISION

Décision : N° 59-2022

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le 7 juillet 2022

ID : 059-215903659-20220705-592022D-AU

Emetteur : Service Culturel / Espace Casadesus

Objet : Contrat de cession de droit de Représentation de spectacle intitulé « LES FAUX BRITISH » avec la société Ki M'aime Me Suive / Marché sans publicité ni mise en concurrence soumise aux dispositions de l'article R.2122-1 et R.2122-3-1 du Code de la Commande Publique / Attribution du Marché N° 2022-37

## LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUVROIL

### EXPOSE :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23.

Vu la délibération n°52.06.2021 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2021 portant délégation du Conseil Municipal au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4 « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leurs modifications ainsi que toute décision concernant la signature de conventions de groupements de commande entre la ville et d'autres collectivités, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu l'article R.2122-3-1 du Code de la Commande Publique relatif aux droits d'exclusivité artistique ;

**Considérant** le souhait de la Ville de Louvroil de conclure, dans le cadre de son projet artistique et culturel, un contrat de cession avec la société Ki M'aime Me Suive domiciliée au 92 rue de la Victoire 75009 Paris, dans le but de présenter le spectacle « Les Faux British », à l'Espace Casadesus le vendredi 4 novembre 2022.

**Considérant** la proposition de la société Ki M'aime Me Suive, il est donc proposé d'attribuer ce marché pour un montant forfaitaire de 14 944 € 36 TTC, réparti comme suit :

- 13 000 € HT soit 13 715 € TTC de cachet, (dont 715 € de TVA à 5,5%) ;
- 780 € HT soit 858 € TTC pour les droits d'auteurs anglais base prix de cession avant remise recettes (dont 78 € de TVA à 10%) ;
- 8 € 58 Net de TVA d'Agessa et Formation continue ;
- 130 € H.T soit 156 € TTC de commission agent base prix de cession avant remise recettes (dont 26 € de TVA à 20 %) ;
- 196 € HT soit 206 € 78 TTC d'affiches (dont 10€78 de TVA à 5,5 %).

### DECIDE :

**D'attribuer** le présent contrat de cession pour la représentation du spectacle « Les Faux British » avec la société Ki M'aime Me Suive domiciliée au 92 rue de la Victoire 75009 Paris, pour un montant de 14 944,36 € TTC, réparti comme suit :

- 13 000 € HT soit 13 715 € TTC de cachet, (dont 715 € de TVA à 5,5 %)
- 780 € HT soit 858 € TTC pour les droits d'auteurs anglais base prix de cession avant remise recettes (dont 78 € de TVA à 10%) ;
- 8 € 58 Net de TVA d'Agessa et Formation continue ;
- 130 € H.T soit 156 € TTC de commission agent base prix de cession avant remise recettes (dont 26 € de TVA à 20 %) ;
- 196 € HT soit 206 € 78 TTC d'affiches (dont 10€78 de TVA à 5,5 %).

**De signer** les pièces de marché correspondantes.

## **PRECISE :**

Que Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Que la présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe au titre du contrôle de légalité.

Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification.

**Fait à LOUVROIL, le 5 juillet 2022**

**Le Maire,**

**Guiseppe ASCONE**

